



Toulouse le 28 août 2026

Objet : Actualités Sociales

AFP 30 juillet 2026 : Le nombre de naissance a encore reculé en France, au premier semestre 2026 (314 000 contre 317 000 au premier semestre 2025). Cela représente une baisse de 1,1% du nombre quotidien de naissance entre les deux périodes. La baisse se poursuit toutefois à un rythme ralenti par rapport à ces dernières années (2023 = -6,6% ; 2024 = - 2,8% ; 2025 = - 2,3%).

L'Indépendant 5 août 2026 : Pour les mères, deux décrets publiés au JO le 31 juillet modifiant le calcul des retraites. Elles pourront bénéficier de huit trimestres supplémentaires par enfant. Deux des ces trimestres pourront être considérés comme cotisés et rentreront dans le calcul des carrières longues. La pension de retraite du Régime Général est basée sur les 29 meilleures années ; ce sera 24 années pour les femmes avec un enfant, 23 années dès deux enfants.

L'indépendant 11 août 2026 : Un décret paru dimanche au JO impose la transmission de trois nouveaux indicateurs relatifs à la vie en établissement. Il s'agit du taux d'encadrement des résidents par le personnel médical, para médical et socioéducatif, du taux d'absentéisme du personnel et du taux de rotation du personnel. Ces informations devront être transmises à la Caisse nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) qui veillera à la transparence de l'information.

La Dépêche 12 août 2026 : Selon « 20 minutes » Bercy travaille actuellement sur une « hypothèse de travail » visant à désindexer les retraites les plus élevées de l'inflation, dans le cadre du budget prévu pour 2027 : une mesure plus ciblée qu'une « année blanche » qui consisterait à geler l'ensemble des prestations habituellement revalorisées .... En raison de leur poids croissant dans les dépenses publiques, les retraites sont une cible privilégiée. Pour cela, le seuil de 3000€ de pension avait été évoqué en juin, par le ministre des Comptes Publics, David Amiel.

L'Indépendant 15 août 2026 : Le ministre de l'économie, Roland Lescure rouvre un dossier politiquement sensible, celui de l'indexation des retraites sur l'inflation. Cela concernerait les pensions des plus aisés. Il ne donne cependant pas d'indication sur le niveau plancher de ce qu'il convient d'entendre par retraités aisé. Il s'agirait d'un gel partiel des pensions élevées, dans le cadre du budget 2027. Roland Lescure estime que les retraités doivent participer à « l'effort de redressement » des finances publiques. Afin d'appuyer son argumentation, le ministre de l'économie explique que « le pouvoir d'achat a progressé entre 2017 et 2026 », de manière générale. Mais « celui des retraités a été plus que préservé et même accru, y compris pendant la crise inflationniste de l'Ukraine ». Entre janvier 2022 et janvier 2026, les pensions de retraite ont été revalorisées d'environ 15%, afin de suivre la courbe de l'inflation.

La Dépêche 15 août 2026 : Le conseil constitutionnel a validé les dispositions essentielles créant un droit à l'aide à mourir. Pour l'exécutif, cette validation met un terme au long parcours politique et juridique du texte. La présidence rappelle parallèlement que la réforme s'accompagne de la loi du 26 mai destinée à développer l'accès aux soins palliatifs.

La Dépêche 20 août 2026 :

#### **A) – DESINDEXER LES RETRAITES : LE DEBAT EST LANCE**

Face à la dégradation des Finances Publique, le gouvernement envisage de mettre davantage à contribution des retraités, dans le budget 2027. Depuis le printemps, la contribution de l'effort de redressement, des retraités, est remise sur la table par plusieurs ministres. Le CSR (Comité de Suivi des Retraites) rattaché à Matignon, le préconise également. La Cour des Comptes estime l'indexation trop coûteuse pour les finances publiques. (Pour elle, une sous indexation d'un point représenterait 2,9 milliards d'économie sur un an). Serge Papin, ministre des PME, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat estime que les retraités, doivent être mis à contribution au nom « de la solidarité transgénérationnelle ». Il est question de désindexer les retraites les plus élevées, avec un

seuil à 3000€. Le ministre de l'économie, Roland Lescure estime « que la question de la contribution des retraités aisés à l'effort de redressement, par exemple par une indexation plus modérée de leurs pensions, méritait d'être posée » Selon Philippe Juvin, député LR et rapporteur général du budget à l'Assemblée Nationale, la désindexation généralisée de toutes les pensions rapporterait 6 milliards d'euros. D'autres pistes sont possibles : répartir les retraités sur trois niveaux avec un niveau de revalorisation différent pour chacun des trois niveaux. Un front syndical se dessine : la CGT est contre tout gel ou sous indexation ; la CFDT Retraités, également. Côté politique, la gauche, l'extrême droite et une partie de la droite s'opposent à la désindexation. Le débat s'annonce très manichéen alors qu'il faudrait aborder d'autres leviers et concevoir une répartition juste de l'effort de tous, actifs, retraités, Etat et Entreprises. Un débat qui concerne plus largement la société que les Français veulent vraiment, un débat qui concerne les Présidentielles que les électeurs seniors suivront particulièrement.

2) – Mickaël Zemmour, enseignant chercheur à l'université Lyon2 et à Sciences Po : « la sous indexation des pensions n'est pas une stratégie à long terme ».

« Le gouvernement cherche des économies rapidement et les retraités représentent un poste de dépenses considérable. Le gel ou la sous-indexation des pensions permet de dégager des économies importantes mais il n'y a pas de raisons objectives de dire que les retraités ont été bien traités ces dernières années.

Les pensions de base suivent l'inflation mais les retraites complémentaires ont déjà connu des périodes de sous indexation ou de gel. Au total, le pouvoir d'achat des retraités est plutôt orienté à la baisse, et le taux de pauvreté des retraités, qui était historiquement très faible, est lui aussi, remonté ces dernières années.

Si l'objectif est de faire contribuer davantage les ménages aisés, il existe d'autres outils, tel que l'abattement fiscal des 10%. On peut aussi s'intéresser davantage aux revenus du patrimoine. Le problème est qu'on raisonne beaucoup par catégorie d'âge, alors que les inégalités sont d'abord des inégalités de revenus et de patrimoine. Les instruments fiscaux sont plus directement liés aux capacités contributives de chacun.

Le nombre de retraités va augmenter avec le vieillissement de la population mais il ne faut pas en déduire que la seule solution consiste à réduire leurs pensions. Il y a deux ans, on disait qu'il fallait augmenter l'âge de la retraite pour ne pas toucher au niveau des pensions. On a augmenté l'âge de la retraite et maintenant, les mêmes personnes disent qu'il faut toucher aux pensions.

Les retraités constituent une dépense importante mais il faut regarder également les recettes. Il faut éviter de confondre le problème des retraites avec celui du déficit public. Le déficit français ne vient pas principalement des retraites. Il résulte notamment de la baisse inconsiderée des recettes fiscales et la stagnation de l'économie française. La vraie question est de savoir quel système nous voulons financer collectivement et comment répartir l'effort entre les différentes catégories de revenus et de générations.

3) – Dominique Delpioux : Quand on prétend gagner une élection, il y a une catégorie de Français qu'il faut obligatoirement se mettre dans la poche, ce sont les retraités. Proposer, aujourd'hui, le gel de l'indexation des pensions a quelque chose de hautement inflammable. Les retraités ont cotisé toute leur carrière en proportion de ce qu'ils gagnaient. Ils subissent, autant que les autres, la baisse actuelle du pouvoir d'achat. Fixé un seuil de 3000 euros peut représenter des réalités bien différentes selon qu'on est en couple ou pas, propriétaire (sans crédit) ou pas, on ne dépense pas de la même manière à Paris, Guéret ou Biarritz.

4) – Une mesure injuste, stigmatisante et inefficace :

. Capucine a travaillé de 21 à 65 ans sans interruption, avec des semaines pouvant atteindre 50 heures. Pourquoi ne pas bénéficier de compensations face à une inflation galopante.

. Serge rappelle que les retraités concernés ont « beaucoup cotisé et contribué très activement la solidarité nationale ». Pour lui, la baisse du pouvoir d'achat pourrait avoir des conséquences sur la consommation.

. Marie Céline : « La plupart des gens de ma génération est en colère du procès qui nous est fait ».

AFP 24 août 2026 : Le gouvernement va augmenter le montant maximum des franchises médicales qui restent à la charge des assurés même si la hausse sera moins forte que celle annoncée en juillet. Un projet de décret porte à 140 euros le plafond annuel qui était de 100 euros depuis 2005. L'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Les 18 millions de Français exonérés de ces franchises, le resteront. Pour le syndicat UNSA, la décision du gouvernement d'indexer désormais, chaque année, le plafond en fonction de l'inflation, « instaure un mécanisme automatique et pérenne d'augmentation du reste à charge de patients, une logique inacceptable ».

Samedi, le gouvernement a publié au JO, un décret limitant les remboursements sur les médicaments « dont le service médical rendu n'est pas majeur et qui ne sont pas irremplaçables et coûteux ». L'exécutif a également publié un décret relevant à 50% la participation des assurés et des mutuelles pour les soins dentaires qui sont actuellement à 40%.

La Dépêche 24 août 2026 : Dans sa quête d'économie tous azimuts, le gouvernement a engagé, cet été, de nouveaux transferts de remboursements de soins, de l'Assurance Maladie vers les Complémentaires Santé pour maîtriser les déficits publics. Le ministère de la Santé, Stéphane Rist, a indiqué que les baisses de remboursement porteraient sur « les consultations chez le chirurgien-dentiste, sur les transports sanitaires et sur les médicaments les moins efficaces ». Selon Éric Chenut, président de la Mutualité Française, cette batterie de mesures aura des conséquences sur une hausse des tarifs de complémentaires santé.

Quotidien du Médecin 25 août 2026 : Santé Publique France publie une synthèse nationale relative à l'excès de mortalité toutes causes, observé sur la période du 2 au 23 juillet 2026. Elle dénombre au moins 1245 décès en excès.

Le Quotidien du Médecin 27 août 2026 : La réforme du cumul emploi retraite entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027, elle pousse certains médecins à anticiper leur départ avant cette date. Selon la CARMF, 1850 médecins anticipent leur départ doit 1000 de plus que prévu.

AFP 28 août 2026 : La cohabitation intergénérationnelle est une solution contre l'isolement des seniors. La résidence intergénérationnelle est un type d'habitat partagé que le gouvernement veut développer pour faire face à l'isolement des seniors.

6 Médias 26 août 2026 : Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT défend une taxation des successions et donations dès le premier euro, au nom de la justice fiscale et pour augmenter les recettes de l'Etat.

Le Média Social 27 août 2026 : Depuis le 31 juillet 2026, les communes doivent disposer d'un télé service permettant de recevoir le volet administratif des certificats de décès sous forme dématérialisée. Cette mesure complète l'obligation, applicable depuis 2022, d'établir sur support électronique, les certificats relatifs aux décès survenus dans un EHPAD ou un établissement de santé.

Le Média Social 26 août 2026 : Le conseil constitutionnel a validé la loi sur l'aide à mourir, tout en posant des garde fous. Sous certaines conditions, les établissements sociaux et médico sociaux privés pourront refuser que la procédure se déroule dans leurs locaux.

A l'approche de la conférence nationale de l'autonomie (CNSA) qui se tiendra à l'automne, la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, Camille Gaillard-Minier, a lancé, début août une consultation publique pour recueillir l'avis des citoyens sur le vieillissement. Elle dit vouloir consulter « en premier lieu les personnes âgées elles-mêmes, afin de tenir compte de la diversité de leur aspiration ». Ouvert jusqu'au 20 septembre le questionnaire comporte 15 questions et porte sur cinq axes de la « mobilisation France – Autonomie » : prévention de la perte d'autonomie, diversification des lieux de vie, transformation des EHPAD en « Maisons France Autonomie, attractivité des métiers et soutien aux aidants.

Francis De Block